

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la
Prévention des
Pollutions et des
Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :

Télécopie :
20 30 06

Courriel :

affaire suivie par :

Nouméa, le 7 novembre 2014

**COMPTE RENDU D'INSPECTION
D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Etablissement	Recy'verre
Exploitant	Véronique Kerangouarec
Commune	Nouméa
Quartier	Numbo
Récépissé	En cours de régularisation
Date de la précédente visite	-
Date de la visite	6 novembre 2014
Nom des agents visiteurs	[REDACTED]
Accompagné de	[REDACTED]

1. OBJET DE LA VISITE

Présenter à l'inspection des installations classées le fonctionnement de l'installation.

Faire le point sur les demandes formulées dans l'avis de compléments en date du 1^{er} octobre 2014.

2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Un dossier de déclaration au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant l'installation de traitement de déchets de verre de Recy'verre a été déposé le 23 avril 2014. Un avis de demande de compléments en date du 1^{er} octobre 2014 a été transmis à l'exploitant. L'exploitant dispose d'un délai de 3 mois pour faire parvenir les compléments demandés à l'inspection. Dans l'attente, l'instruction du dossier est suspendue.

Situation administrative => en cours de régularisation

3. SITUATION TECHNIQUE

Devant l'entrée de l'installation, il est constaté un dépôt de verre de granulométrie de sable. L'exploitant indique avoir disposé du sable de verre à cet endroit en vue de réaliser une plantation de végétaux. L'exploitant précise que le but de cette plantation est de dissuader les dépôts sauvages de déchets souvent réalisés sur le trottoir devant son installation.

Il est constaté à l'entrée de l'installation un tas de bouteilles de verres stockées au soi. L'exploitant indique que cela correspond à des déchets entrants récents. L'exploitant disposant à présent de cubiccontainers vides destinés à la réception des déchets entrants, il convient de stocker ces derniers directement en cubiccontainers à leur arrivée. Par ailleurs, selon le dossier de déclaration, les déchets entrants doivent être stockés à l'intérieur du dock et aucun stockage de sable en tas ne doit être réalisé à l'extérieur. Le verre traité est stocké en tas sur une bâche au sol et est destiné à de la clientèle venant chercher le produit fini pour revalorisation du verre. Le dossier indique qu'une aire en béton avec une box de stockage sera réalisée à l'avant du bâtiment. L'exploitant indique être en attente de subvention pour la réalisation de cette zone de stockage délimitée pour début d'année 2015.

Le dossier de déclaration indique d'un container de stockage des produits de verre serait installé à l'extérieur du dock. Le container est absent lors de la visite et l'exploitant indique qu'il ne sera pas mis en place. **Il est demandé à l'exploitant d'actualiser cette information dans la prochaine version de son dossier de déclaration.**

Il est demandé à l'exploitant de mettre en fonction l'équipement au moment de la visite. Le verre préalablement chargé dans une trémie est transporté via un convoyeur jusqu'au broyeur où le verre est ainsi traité et séparé en différentes granulométries et rebus.

Certain déchets ressortent de la trémie mais sont ramassés manuellement et remis dans le système. L'exploitant indique effectuer le chargement manuellement pour l'instant dans l'attente de disposer d'un élévateur.

Un système de pulvérisateur/brumisateur d'eau capte les poussières de verre. Environ 1l d'eau est utilisé par tonne de verre broyé. L'eau n'est pas recyclée ou évacuée du système et reste en contact avec le broyeur et les produits de verre obtenus. L'exploitant précise que l'équipement ne possède pas d'évacuation des eaux de traitement.

Il est demandé à l'exploitant de confirmer qu'aucun apport direct du public n'est réalisé sur son installation. Il indique que cela était arrivé en petite quantité au démarrage de la société. Il précise ne plus accepter de déchets à présent et invite les particuliers à se rendre directement sur les différents points d'apports volontaires mis à disposition du public.

Le dossier de déclaration indique la présence de 2 extincteurs dans le dock. L'installation ne dispose d'aucun extincteur au moment de la visite. **Il est demandé à l'exploitant de mettre en place les extincteurs proposés dans le dossier de déclaration sous un mois.**



Photographies

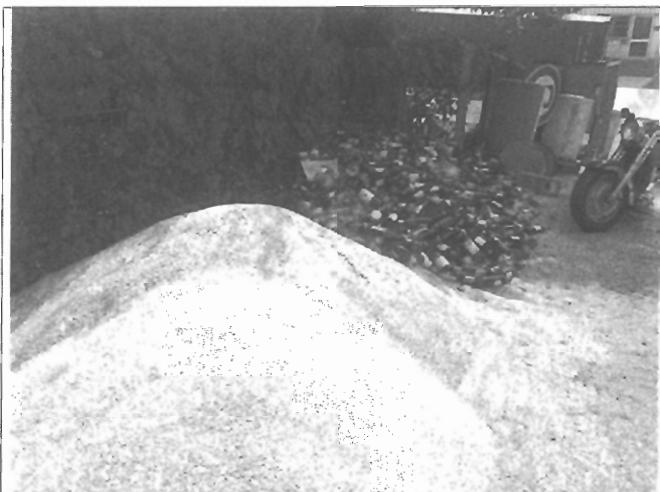


Photo 1 : Stockage de déchets de bouteilles de verre entrant et de verre broyé au sol sur une bâche



Photo 2 : Stockage de verre broyé au sol sur une bâche



Photo 3 : Cubicontainers destinés à la réception des déchets de verre entrants



Photo 4 : Seaux contenant différentes granulométries de verre, produits en cours de fabrication pour le client



Photo 5 : Produits de verre en attente de récupération par le client stocké en tas sur le sol



Photo 6 : Dépôt de verre devant l'entrée de l'installation